



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 novembre 2023  
Convocation du : 23 novembre 2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Philippe CATTOIRE, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Benjamin TISON-BEERNAERT, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Philémon BRUNET

DE23.148

**FINANCES**  
**ACOMPTES SUR SUBVENTION DES**  
**ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**  
**SUBVENTION MUNICIPALE - PREMIER TRIMESTRE 2024**

*Autorisation - Approbation*

(38)

Pour leur équilibre financier, les Établissements publics locaux, que sont la Caisse des Écoles Publiques et le Centre Communal d'Action Sociale, perçoivent chaque année une subvention municipale.

Afin d'assurer la continuité financière de ces deux Établissements publics, il convient de délibérer chaque fin d'année afin d'autoriser la Ville à financer ces organismes au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à ces deux entités, pour le premier trimestre 2024, le quart du montant de la subvention inscrite au budget primitif 2023, soit :

	Budget primitif 2023	Acompte 2024
Centre Communal d'Action Sociale	832 000,00 €	208 000,00 €
Caisse des Écoles Publiques	102 800,00 €	25 700,00 €

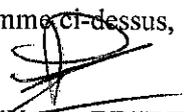
Les dépenses seront mandatées aux natures et fonctions ci-dessous, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2024 :

- nature 657361, fonction 20 pour la Caisse des Écoles Publiques
- nature 657362, fonction 520 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

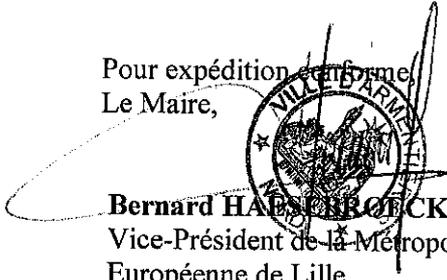
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

  
**Philémon BRUNET**  
 Conseiller Municipal  
 Secrétaire de Séance

Pour expédition en forme,  
Le Maire,

  
**Bernard HAESTBROECK**  
 Vice-Président de la Métropole  
 Européenne de Lille